

## Notes sur l'exposition

### PERSPECTIVE: DANS QUEL MONDE VEUX TU VIVRE?

De novembre 2019 à février 2020, le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples a proposé cinq ateliers aux étudiants et étudiantes du campus du Saulcy à Metz. Avec l'aide de l'artiste plasticienne Luljeta, ils et elles ont été invités à s'exprimer en maniant feutres, ciseaux, colle et pinceaux.

Il en résulte neuf tableaux d'exposition.

L'approche artistique fait appel à l'émotion et à la réflexion du public invité à chercher dans son expérience des faits, et à leur donner du sens. Un échange collectif est dès lors souhaitable pour aller plus loin et peut permettre d'apporter des informations utiles. La présente note propose quelques pistes.

Le cadre blanc, qui se déplace et grandit d'un tableau à l'autre invite à la réflexion. Dans le dernier tableau, il apporte les règles collectives du vivre ensemble. A l'échelle de la Nation, c'est la Loi contre le racisme qu'il nous a paru évident d'évoquer.

#### **Panneaux 1 et 2 : tous différents, tous humains.**



Ces deux panneaux sont la restitution de portraits portés sur la toile à partir des photos d'étudiant.es volontaires rencontrés dans le hall de la bibliothèque universitaire. Chacun d'eux est porteur d'une interpellation extraite d'un texte connu ou rédigé par lui-même.

La diversité des messages (« je ne suis pas différent » ; « le racisme, cela finit toujours mal » ; « je fais le rêve... » ; « la liberté des autres ») introduit les thèmes des tableaux suivants.

#### **Panneaux 3 et 4 : Une humanité**

Cette fois-ci, ce sont des visages multiples peints qui apparaissent dans un espace qui évoque la planète.



La rappeuse, l'homme politique, le scientifique le disent chacun avec ses mots.

« Alors redeviens léger  
 Comme l'insouciance, léger  
 Comme un souffle, léger  
 Une seule et même Humanité, on est ensemble !  
 On est ensemble ! »

Extrait de « une seule humanité » Keny Arkana

« Je n'aime pas les querelles de race, et je me tiens à l'idéal de la révolution française, c'est qu'au fond, il n'y a qu'une seule race : l'humanité. » Jean Jaurès « La Question juive », La Dépêche, 2 juin 1892.

« La leçon de la génétique, c'est que les individus sont tous différents à l'intérieur des populations, et que les gènes<sup>3</sup> qui font ces différences se retrouvent dans toutes les populations. Au début des recherches en génétique, les scientifiques, qui avaient en tête les classifications raciales héritées du XIXe siècle, pensaient qu'ils allaient retrouver les gènes des Jaunes, des Noirs, des Blancs... Et bien, pas du tout, on ne les a pas trouvés. Dans tous les systèmes génétiques humains connus, les répertoires des gènes sont les mêmes.

André Langaney, généticien français, L' Histoire , octobre 1997

Enfin, citons pour comprendre et convaincre l'ouvrage récent « On vient vraiment tous d'Afrique ? » de Carole Reynaud-Paligot, Évelyne Heyer publié aux Editions Flammarion<sup>1</sup>.

### **Tableaux 5 et 6 : Et pourtant le racisme !**

C'est l'image de la main qui est retenue pour ces deux tableaux qui abordent à la fois la réalité et la violence du racisme en même temps que son refus. Les causes de discrimination au-delà de celles liées à la couleur de la peau, l'origine, la religion, la nationalité sont présentes avec l'évocation de l'orientation sexuelle et dans une caricature relative à la maternité.

L'inscription sur le bras dans la première toile éclaire la violence et la bêtise des insultes racistes qui vont jusqu'à nier l'humanité des personnes visées.

<sup>1</sup> Collection Champs actuels, Flammarion, 2019



Les données et images sur les discriminations évoquées concernent le logement ; elles sont extraites d'un article en ligne du Parisien « Un an d'enquête sur les discriminations » publié le 6 mai 2019 à partir de l'enquête conduite par SOS Racisme <http://www.leparisien.fr/societe/logement-et-racisme-un-an-d-enquete-sur-les-discriminations-06-05-2019-8066877.php> . La caricature reproduite sur le tableau 6 se réfère à la discrimination à l'emploi.

Plus généralement, on trouvera en annexe quelques données synthétiques sur les faits de racisme en France.

La lutte contre le racisme est déjà présente dans ces tableaux.

Avec cette citation de Nelson Mandela : « J'ai combattu contre la domination blanche et contre la domination noire. J'ai chéri l'idéal d'une société libre et démocratique où le peuple vivrait en harmonie avec des opportunités égales ».

Un étudiant a choisi d'y reproduire en arabe un vers du grand poète égyptien Ahmed Chawki (1858-1932) « Les valeurs morales font les peuples, si celles-ci disparaissent ceux-là disparaîtront aussi! ».

### Tableaux 7 et 8 : Vivre ensemble

« Il nous faut apprendre à vivre ensemble comme des frères sinon nous allons mourir tous comme des idiots »  
Martin Luther King



Faire tomber les murs suppose un effort de très nombreux acteurs. Il revient à chacun.e de s'y impliquer : aussi plusieurs des contributeurs ont identifié leur apport en dessinant la montre ou le bracelet portés ce jour-là.

## Tableau n°9 : la loi française contre le racisme.

La poursuite de ce thème par le grillage du tableau 9 et les mains ensanglantées qui l'arrachent nous rappelle que certains ont payé de leur vie cet engagement pour l'égalité.



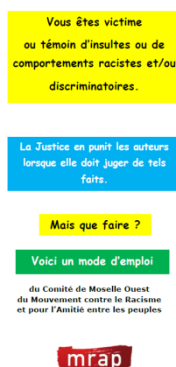
La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972, votée à l'unanimité du Parlement, s'inscrit dans les textes internationaux ratifiés par la France et trouve ses fondements dans l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

En punissant d'amende ou d'emprisonnement les faits d'incitation publique à la haine et à la violence raciste, d'injures et de diffamation à caractère raciste, de discrimination raciste dans les commerces, services, dans le logement ou dans l'emploi, considérant que ces faits sont aggravés s'ils sont commis dans un service public ou dans l'administration, la Loi protège le citoyen.

La dissolution des groupes racistes est rendue possible, la contestation des crimes contre l'Humanité sanctionnée ; enfin la Loi permet aux organisations antiracistes d'accompagner les citoyens qui seraient victimes de tels faits, y compris jusque devant les tribunaux en se portant partie civile.

Plus fondamentalement, la Loi précise ce qui est attendu des citoyens et ce qui est inacceptable. Elle fait du racisme non une opinion mais un délit.

Le MRAP diffuse un dépliant à l'intention des victimes ou témoins d'insultes et/ou de comportements racistes ou discriminatoires<sup>2</sup>



<sup>2</sup> <https://mrap.fr/un-depliant-d-actions-contre-les-actes-racistes-ou-discriminatoires>

## **Quelques données sur les faits de racisme, de discrimination et le ressenti d'une partie de nos concitoyens.**

Ce recensement de quelques données n'a pas la prétention de dessiner un état des lieux sur le sujet. Il s'agit simplement de citer plusieurs documents récents pour alerter sur l'existence de tels faits au sein de notre société.

- **Menaces et actes racistes**

Selon le SCRT (Service Central du Renseignement Territorial)<sup>3</sup> en 2019, 1142 faits racistes et xénophobes ont été enregistrés sur le territoire national parce qu'ils ont donné lieu à un dépôt de plainte ou à une intervention de la police. 977 faits relèvent de la menace et 165 constituent des actes.

Plus généralement, le rapport annuel de la CNCDH<sup>4</sup> apporte chiffres et analyses.

- **Le ressenti des habitants des quartiers « politique de la ville » (QPV) de Metz Métropole.**

Le diagnostic territorial pour la lutte contre les discriminations<sup>5</sup>, élaboré par une équipe de l'université de Lorraine établit qu'au sein des QPV « 59,6 % des habitants ont affirmé avoir subi au moins une situation de discrimination soit dans l'accès au logement, à l'emploi ou dans l'accès à une activité ou une structure de loisirs ».

- **Discrimination dans le recrutement.**

A la suite de l'enquête réalisée en 2016 par le ministère du travail, le rapport final pour le CGET<sup>6</sup> sur la discrimination dans le recrutement<sup>7</sup> de 40 grandes entreprises représente le plus grand « testing » jamais réalisé avec 5329 tests. Il met en évidence l'existence d'une « *discrimination significative à l'encontre du candidat français présumé d'origine maghrébine dans tous les territoires de test, et une discrimination plus faiblement significative selon le lieu de résidence* ». Ainsi, sur l'ensemble des entreprises testées entre octobre 2018 et janvier 2019, « *il est estimé que le taux de succès du candidat dont le nom a une consonance maghrébine est de 9,3% contre 12,5% pour le candidat dont le nom a une consonance européenne* ».

- **Discrimination dans le logement**

« Pour obtenir un logement en Ile-de-France, tous les candidats ne partent pas à armes égales : « *Un profil asiatique a 15 % de chance en moins d'avoir un logement qu'une personne d'origine française ancienne, une personne d'origine maghrébine a 28 % de chance en moins et une personne ultramarine ou d'Afrique subsaharienne a 38 % de chance en moins* » ». Le Parisien, article en ligne 6 mai 2019 relatif à l'enquête de testing menée par SOS Racisme.

---

<sup>3</sup> <https://www.interieur.gouv.fr/fr/Actualites/Communiqués/Statistiques-2019-des-actes-antireligieux-antisemites-racistes-et-xenophobes> Voir aussi [https://mrap.fr/contre-toutes-les-formes-de-racisme-en-toute-lucidite?debut\\_articles\\_rubrique=%40555](https://mrap.fr/contre-toutes-les-formes-de-racisme-en-toute-lucidite?debut_articles_rubrique=%40555)

<sup>4</sup> Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme <https://www.cncdh.fr/fr/travaux-en-cours/rapporteur-national-independant-sur-la-lutte-contre-le-racisme-sous-toutes-ses>

<sup>5</sup> Diagnostic territorial pour la lutte contre les discriminations, accès à l'emploi, accès au logement, accès à la culture et aux loisirs- Piero GALLORO, Khadija NOURA, Radoslav GRUEV, juin 2018

<sup>6</sup> CGET Commissariat général à l'Egalité des territoires, créé en 2014 et remplacé en 2020 par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

<sup>7</sup> Denis ANNE, Laëtitia CHALLE, Sylvain CHAREYRON, Yannick L'HORTY, Pascale PETIT, Loïc DUPARQUET (Université Paris Est Marne la Vallée) mars 2019